

ORDRE NATIONAL DES CHIRURGIENS-DENTISTES



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2018

www.ordre-chirurgiens-dentistes.fr

SOMMAIRE

- 5 ÉDITO
- 6 EN IMAGES
- 8 BILAN DES COMMISSIONS
ET FAITS MARQUANTS
- 22 DÉMOGRAPHIE,
ACTIVITÉ ORDINALE, JURIDICTIONS,
COMPTE
- 34 RÉPERTOIRE, GOUVERNANCE

Directeur de la publication: Serge Fournier
Ordre national des chirurgiens-dentistes
22, rue Émile-Ménier - BP 2016 -
75761 Paris cedex 16 Tél.: 01 44 34 78 80

Fax: 01 47 04 36 55 • www.ordre-chirurgiens-dentistes.fr

Conception, rédaction et réalisation: **TEXTO**

Photos: Adobe Stock: pp. 11, 12; DR: pp. 6, 7, 11, 12; Franck Gougeon: p. 6; Alexis Harnichard:
pp. 4, 6- 7, 9- 10, 12-21. Cédric Vasnier, p. 7.

Imprimerie: Corlet numeric.

Les articles sont publiés sous la seule responsabilité de leurs auteurs.

LES MISSIONS DE L'ORDRE

L'ORDRE DES CHIRURGIENS-DENTISTES EST L'INSTANCE
DE RÉGULATION DES CHIRURGIENS-DENTISTES.

IL REGROUPE L'ENSEMBLE DES CHIRURGIENS-DENTISTES
HABILITÉS À EXERCER EN FRANCE.

SES ATTRIBUTIONS SONT FIXÉES PAR L'ARTICLE L.4121-2
DU CODE DE LA SANTÉ PUBLIQUE.

SES PRINCIPALES MISSIONS CONSISTENT À :

- Veiller à la compétence des chirurgiens-dentistes
- Veiller au maintien des principes de moralité,
de probité et de dévouement
- Veiller à l'observation des devoirs professionnels
et des règles déontologiques
- Assurer la défense de l'honneur
et de l'indépendance de la profession

ÉDITO



SERGE FOURNIER
Président du Conseil national

L'année 2018 aura présenté une double particularité au Conseil national. Elle fut une année très dense avec, à l'agenda, la gestion ou la prise en main de dossiers majeurs, et cela dans un contexte de transition. En effet, 2018 correspond à la mandature de deux équipes différentes après le renouvellement, fin juin, des élus du Conseil national et l'élection d'un nouveau bureau.

Cette nouvelle équipe, qui porte un projet de gouvernance de l'institution ordinaire résolument tourné vers l'avenir – symbolisé par la création d'un nouveau logo affirmant l'unité des échelons ordinaires – n'est au fond que le reflet de l'évolution que connaît la profession de chirurgien-dentiste.

Il faut ici remercier l'ensemble des conseillers ordinaires, nationaux, régionaux et départementaux pour la qualité de leur travail durant cette année écoulée.

Il faut aussi remercier les secrétaires généraux du Conseil national, qui ont insufflé dans ce rapport d'activité un regard nouveau et proactif reflétant la dynamique enclenchée dans l'institution ordinaire. On verra en effet combien la lecture de ce rapport d'activité complet en témoigne. Une place importante est consacrée au travail des commissions du Conseil national, dont la production a été particulièrement fructueuse.

On verra aussi que la création, au Conseil national, de l'Observatoire de la démographie et des statistiques professionnelles – dont la montée en puissance sera achevée en 2019 – permet d'avoir une photographie précise de l'exercice professionnel au jour le jour ainsi qu'une projection plus fine sur le futur.

Je voudrais enfin souligner un élément auquel j'attache une attention particulière. Ce rapport d'activité indique une augmentation significative de l'activité administrative des conseils de l'Ordre, et cela avec une maîtrise et une stabilité des dépenses de fonctionnement, dans un souci de bonne gestion.



1



2



5



3



6



4



7



8



13



14



9



15



10



11



12



16

1 // Serge Fournier signe, aux côtés de la ministre Agnès Buzyn et de ses homologues des Ordres de santé, la charte en faveur de la vaccination des professionnels de santé, le 18 octobre 2018.

2-7-11-13-14 // Clichés pris lors des trois réunions qui ont rassemblé, pour la première, les présidents des CDO de moins de 300 chirurgiens-dentistes, pour la deuxième ceux des départements comptant entre 300 et 650 praticiens et, pour la troisième, ceux de plus de 650 praticiens.

3 // Conférence de presse du 19 novembre 2018.

4 // Réunion des référents Handicap et des coordinateurs régionaux.

5 // Guy Naudin et Jean-Baptiste Fournier, trésoriers nationaux, au stand du Conseil national de l'Ordre au congrès de l'ADF, en novembre 2018.

6 // Les secrétaires généraux, Dominique Chave et Steve Toupenay, et Sylvie Germany, juriste, avec les D^{rs} Jean-Pierre Duneufjardin, président du CDO 93, et Jean-François Eugène, trésorier du CDO 78, lors d'une réunion de travail sur le test de langue, le 15 novembre 2018.

8 // Christian Winkelmann, vice-président du CNO avec, à sa gauche, Geneviève Wagner, conseillère nationale, et Jean-François Largy, président du conseil départemental de Côte-d'Or aux 6^{es} rencontres de la Miprof.

9 // Les élus et le personnel du CNO courent pour Handident Nord lors de la Dental Runcare, le 29 novembre 2018.

10 // Formation des secrétaires administratives des départements par le service de la gestion des tableaux, le 14 novembre 2018.

12 // Serge Fournier, président du Conseil national et, à sa gauche, Myriam Garnier, vice-présidente, remettent le prix de déontologie du Conseil national à six étudiants.

15 // Estelle Genon, conseillère nationale, et Steve Toupenay, secrétaire général, au stand de l'Ordre à l'ADF, en novembre 2018.

16 // Le conférencier Frédéric Bizart et le président du CNO, Serge Fournier, lors de l'assemblée annuelle de l'Ordre, le 20 octobre 2018.

BILAN DES COMMISSIONS ET FAITS MARQUANTS



COMMISSION DE CONTRÔLE DES COMPTES ET DES PLACEMENTS FINANCIERS

L'année 2018 a été marquée par la mise en place de la nouvelle « Commission de contrôle des comptes et des placements financiers ». Un travail initié sous la présidence de Michel Dubois jusqu'en juin 2018, et poursuivi par Pierre Bouchet, qui lui a succédé. Conformément aux textes de réforme des ordres, la commission est placée auprès du Conseil national. Composée de sept membres élus du Conseil national, elle se fait communiquer l'ensemble des comptes et le budget prévisionnel des conseils national, régionaux et départementaux. Au rang de ses attributions, elle est formellement consultée par le Conseil national avant la fixation de la cotisation. Elle examine, entre autres, l'encaissement des cotisations, les péréquations, les prêts aux départements et régions, le règlement de trésorerie et les procédures comptables.



Cette année aura été une année exceptionnelle pour la commission des finances, devenue officiellement en 2018, et conformément

aux textes, la commission de contrôle des comptes et des placements financiers, avec des attributions nouvelles (lire ci-contre). Elle était également exceptionnelle puisque, dans un contexte de changement de présidence de cette commission, le bilan financier de l'année 2018 consolidait pour la première fois l'ensemble des comptes des conseils national, régionaux et départementaux.

PIERRE BOUCHET, président de la commission de contrôle des comptes et des placements financiers

2018 EN BREF

RECOURS CONTRE L'ACCÈS PARTIEL # JANVIER

Le 4 janvier 2018, le Conseil national dépose formellement un recours au Conseil d'État contre le décret « transposant » l'accès partiel en droit français pour la profession de chirurgien-dentiste. Pour l'Ordre, ce dispositif rompt avec le système de reconnaissance automatique des qualifications

professionnelles dans l'Union européenne.

En pratique, ce dispositif autoriserait un professionnel d'un État membre de l'Union à réaliser une partie des actes réservés à la profession de chirurgien-dentiste, alors qu'il ne disposerait ni du diplôme de praticien de l'art dentaire, ni d'une équivalence ou des compétences pour l'exercer pleinement.

BURN-OUT: DES CHIFFRES ALARMANTS # MARS

En mars 2018, le Conseil national, avec l'appui de l'Académie de chirurgie dentaire (ANCD), consolide les résultats de son enquête sur le burn-out lancée en novembre 2017, et qui seront rendus publics courant avril. Sur les près de 6800 chirurgiens-dentistes ayant répondu à l'étude de l'Ordre, 2378





COMMISSION DE LA SOLIDARITÉ

En 2018, 109 dossiers d'exonérations de cotisation, de secours d'urgence ou de secours permanents ont été étudiés par la commission.



Au-delà des chiffres, la commission tente d'apporter des réponses à des situations humaines de grande précarité avec deux leviers :

l'exonération de cotisation d'une part et, d'autre part, dans les cas les plus dramatiques, le versement de fonds permettant de répondre à des situations d'urgence et/ou d'extrême précarité. Une prérogative d'entraide de l'Ordre que la commission exerce avec la plus grande rigueur.

VINCENT VINCENTI, président de la commission de la solidarité

94 ont obtenu un accord contre 15 refus. Tous ces dossiers ont fait l'objet d'un passage formel en commission, puis votés en session par le Conseil national. À noter que 122 demandes d'aide ne sont pas passées en commission, soit parce que les dossiers n'étaient pas complets, soit parce que les demandes n'étaient pas justifiées au regard des critères d'entraide et de solidarité établis par le Conseil national. Hors exonérations de cotisation, les sommes versées s'élèvent en 2018 à 74 440 euros.

Outre le travail au quotidien (suivi des dossiers, vérifications des informations auprès des échelons de l'Ordre et autres organismes), la commission a publié, au printemps, sous la présidence de Jean Molla – auquel Vincenti a succédé en juin 2018 –, les résultats de son enquête sur le *burn-out* lancée en 2017 auprès des chirurgiens-dentistes.



COMMISSION DES CONTRATS

Au-delà de ses prérogatives au quotidien s'agissant de l'étude juridique des contrats soumis au Conseil national, mais également avec l'organisation de sessions de formation pour les conseils départementaux et régionaux, la commission des contrats a obtenu en 2018 des résultats sur deux dossiers de fond : le contrat salarié et la collaboration libérale (*lire ci-contre*). Par ailleurs, la commission a posé un cadre clair sur ce que l'on peut faire ou non s'agissant de la dénomination des SEL, qui a fait l'objet d'une communication dans *La Lettre* et sur le web. La commission s'est également saisie d'une question qu'elle juge importante en termes de santé publique : la création d'un modèle de convention pour l'exercice dans un Ehpad. Pour ce faire, elle a soumis au ministère de la Santé un projet de convention. Le ministère est régulièrement sollicité par la commission, laquelle fait de ce dossier une urgence et une priorité.



Deux dossiers ont trouvé leur issue favorable, et d'abord la signature d'un modèle de contrat salarié avec la Mutualité française. Une clause y rappelle

formellement que le praticien salarié d'un centre dentaire est soumis au Code de déontologie, et que le gestionnaire s'engage à créer les conditions favorables à sa mise en œuvre. Un acquis sur lequel nous allons nous appuyer pour avancer sur l'exercice salarié en général. Ensuite, et après des discussions avec Bercy, ont été insérés dans le contrat de collaboration libérale : l'exercice dans tous les sites du praticien (ou de la société d'exercice); les plages horaires de dispensation des soins du collaborateur; les frais du cabinet justifiant le montant de la rétrocession; la définition et la quantification régulière de la patientèle.

ANDRÉ MICOULEAU, président de la commission des contrats

d'entre eux se déclarent en situation d'épuisement professionnel. Des chiffres qui dépassent, et de loin, les estimations les plus pessimistes qui étaient jusque-là admises. Quelques semaines plus tard, le Conseil national apporte une première réponse d'urgence à cette situation alarmante en nouant un partenariat avec une

plate-forme téléphonique de soutien aux praticiens en détresse.

TEST DE PROPORTIONNALITÉ # AVRIL

En avril 2018, s'achèvent les négociations entre la Commission européenne et les États sur le projet de directive « Test de proportionnalité ». Malgré des garde-fous

âprement obtenus par des représentants des professions de santé – dont l'Ordre des chirurgiens-dentistes –, cette directive permettra aux États, à partir de juillet 2020, de vérifier en amont la compatibilité de toute nouvelle réglementation professionnelle nationale avec les exigences du marché intérieur. Ainsi, une règle nationale instaurée

pour des impératifs de santé publique devra être « proportionnée » à cet objectif.

QUALITÉ DES FORMATIONS EN UE # AVRIL

Réunis à Dublin en avril – puis à Paris en novembre – à l'initiative de la Fedcar (les régulateurs nationaux, dont l'Ordre français), les grands acteurs européens de la profession dentaire prennent la décision



unanime de plaider pour un meilleur contrôle de la qualité de l'enseignement dentaire

dans tous les pays de l'UE. Le principe de l'élaboration d'une résolution commune est posé. Il s'agit de convaincre les États et la Commission européenne de la nécessité d'organiser partout un tel contrôle. Une décision sans précédent prise par l'ensemble des acteurs majeurs du secteur : enseignants (ADEE), étudiants (EDSA), professionnels (CED) et régulateurs (Fedcar).





COMMISSION DE L'ENSEIGNEMENT ET DES TITRES

2018 aura été une année très dense dans un agenda où la réforme en cours des études s'est taillé la part du lion (*lire ci-contre*), et cela dans un contexte de transition puisque Guy Naudin a succédé à Paul Samakh à la présidence de la commission, en juin 2018. Parmi les sujets posés sur la table, il faut mentionner les maîtres de stage, qui doivent trouver un cadre permettant une vraie immersion de tous les étudiants sans exclusive dans la pratique de notre discipline. Les territoires sous-dotés doivent également être intégrés dans la réflexion. Le dossier des assistants dentaires de niveau II a régulièrement été abordé. S'agissant de la reconnaissance des titres, l'une des missions régaliennes de l'Ordre dont la gestion technique est dévolue à la commission, un grand chantier a été conduit en 2018 avec l'actualisation en profondeur du protocole. Ce nouveau cahier des charges, qui s'appuie sur la dernière jurisprudence du Conseil d'État, a été finalisé en 2018.



Dans le contexte de discussions autour de la réforme des études, chaque point de vue doit se faire

entendre. La commission a largement ouvert ses portes à tous les acteurs impliqués dans cette réforme. L'Ordre est un espace de dialogue, et le dialogue est un préalable nécessaire à la recherche d'un consensus. Ajoutons que, sur cette réforme, la commission a installé à l'agenda le dossier de l'enseignement de la déontologie. Un enseignement concret, obligatoire, destiné à accompagner le jeune praticien dans une pratique sereine et respectueuse de l'éthique. Nous y travaillons avec l'Université. //

GUY NAUDIN, président de la commission de l'enseignement et des titres



COMMISSION DE LA VIGILANCE ET DES THÉRAPEUTIQUES

Quatre grands dossiers ont occupé l'agenda de la commission: la radioprotection (*lire ci-contre*), la vaccination, l'antibiorésistance et, enfin, l'actualisation du rapport « Accès aux soins bucco-dentaires ». Sur ce dernier point, la commission (*avec le Pôle patients du Conseil national, lire aussi page 19*) a travaillé avec les référents Handicap des conseils départementaux ainsi que les coordinateurs régionaux. Un recensement de l'offre de soins dédiée a été réalisé, et cinq expériences ont été valorisées dans ce rapport, visant à maintenir une dynamique d'actions. Sept orientations ont été définies, dont le développement de centres ressources dans les territoires ou encore la création de consultations en odontologie Pass (permanences d'accès aux soins de santé) dans les CHU. Adressé aux décideurs et aux associations, ce rapport veut promouvoir le développement de dispositifs efficaces. Autre dossier: la vaccination

des praticiens. L'Ordre a été, en 2018, signataire de la charte d'engagement pour la promotion de la vaccination des professionnels de santé. Enfin, la commission poursuit son travail sur la question de l'antibiorésistance, en partenariat avec les pouvoirs publics.



La commission participe activement aux travaux de la Commission radioprotection dentaire, instance

qui réunit les acteurs dentaires. En 2018, avec la parution des derniers textes d'application sur la radioprotection, la profession a obtenu que soit concrétisé le principe d'obligations proportionnées aux risques réels, qui restent très faibles dans notre profession. //

DOMINIQUE CHAVE, présidente de la commission de la vigilance et des thérapeutiques

HANDICAP: CHARTE ROMAIN-JACOB # MAI

Le 22 mai, à l'Université de médecine de Reims Champagne-Ardenne, le Conseil national paraphe officiellement le volet « Formation » de la charte Romain-Jacob, charte dont il est signataire depuis 2015. La charte Romain-Jacob a pour objectif de fédérer l'ensemble des acteurs autour



de l'amélioration de l'accès aux soins et à la santé des per-

sonnes handicapées. Elle existe dans des versions nationale, régionales ou spécifiques (urgences et santé bucco-dentaire, s'agissant de notre profession).

PROTECTION DES DONNÉES # MAI

25 mai: c'est la date de l'entrée en vigueur du règlement général sur la protection des

données personnelles (RGPD). La profession est impactée par ce texte puisque le régime de protection des données de santé y est renforcé. En juin, dans *La Lettre*, le Conseil national présente de manière pratique et concrète les dispositions que doivent désormais respecter les praticiens et notamment, entre autres procédures, la tenue d'un registre des activités de

traitement des données permettant de se mettre en conformité avec le RGPD.

ÉLECTIONS AU CONSEIL NATIONAL # JUIN

Serge Fournier est élu par ses pairs à la présidence du Conseil national, le 21 juin. Serge Fournier porte une volonté de réforme profonde de l'Ordre, qu'il veut ancrer dans le vécu et la réalité d'un exercice en plein



bouleversement, ouvert à la modernité et à l'innovation, soucieux des valeurs de clarté, de transparence et d'équité.





COMMISSION EXERCICE ET DÉONTOLOGIE

Parmi les grands dossiers de fond sur lesquels la commission a travaillé en 2018, il faut mentionner l'étude des protocoles des assurances complémentaires en santé. Citons également l'affichage obligatoire des tarifs des chirurgiens-dentistes ou encore l'application de la loi sur l'accessibilité, notamment via le registre public d'accessibilité. Outre ces dossiers importants, la commission a commencé à produire des fiches pratiques à destination des praticiens, et cela sur plusieurs thématiques concrètes: les refus de soins, le principe de neutralité politique, philosophique et religieuse, mais aussi, dans le cadre des relations employeurs-salariés, la protection de la grossesse et de la maternité, d'une part, et la formation continue et le DPC, d'autre part. La vocation de ces fiches pratiques consiste à donner aux praticiens des outils concrets de prévention des conflits sur des sujets parfois très sensibles, par exemple celui des signes religieux.



La déontologie et l'exercice sont par nature des problématiques qui impactent toutes les dimensions de notre activité. C'est la raison

pour laquelle la commission travaille régulièrement en transversalité. Cela a été le cas, en 2018, avec les dossiers sur l'enseignement de la déontologie ainsi que le stage actif, qui ont été traités avec la commission de l'enseignement et des titres. De même, le grand chantier de la nouvelle communication des praticiens, qui a débuté en 2018, a été abordé avec la commission législation et Europe. //

GENEVIÈVE WAGNER, présidente de la commission exercice et déontologie



COMMISSION LÉGISLATION ET EUROPE

Deux dossiers ont rythmé les travaux de la commission: les négociations sur la directive « proportionnalité », et l'ouverture du chantier de la qualité de la formation en Europe (lire ci-contre). Des sujets structurants que les deux présidents de cette commission, Jean-Marc Richard, jusqu'en juin 2018, puis Christian Winkelmann, qui lui a succédé, ont traités avec une doctrine inchangée. Sur la directive, l'Ordre a obtenu une reconnaissance des professions de santé puisque le texte stipule que les « États membres devraient tenir dûment compte de l'objectif de garantir un haut degré de protection de la santé humaine au moment d'évaluer les exigences applicables aux professions de santé [...] ». À l'agenda également, la rencontre annuelle avec la Commission européenne destinée à passer en revue la situation nationale en matière d'accès à la profession (*numerus clausus*, installation), d'exercice (publicité) et d'accès aux soins. L'Ordre a aussi fait entendre sa voix sur l'accès partiel lors d'un colloque de l'institut Droit & Santé et de Sciences Po.



La commission a avancé avec la Fedcar (qui rassemble tous les régulateurs européens, dont l'Ordre français) sur un dossier prioritaire: la qualité de la formation odontologique en Europe.

Pour la première fois, tous les acteurs européens du monde dentaire (enseignants, étudiants, professionnels et régulateurs) se sont réunis en avril à Dublin autour d'un objectif phare: la nécessité d'organiser, en Europe, un contrôle obligatoire de la qualité de l'enseignement théorique, pratique et clinique. Une initiative qui a trouvé une résonance particulière en novembre dans les locaux de l'Ordre, où la Commission européenne a annoncé son calendrier de mise à jour des conditions minimales de formation de l'art dentaire. D'ici à 2020, nous devons convaincre les États et la Commission sur cet enjeu de protection du public. //

CHRISTIAN WINKELMANN, président de la commission législation et Europe

Serge Fournier souhaite aussi mettre en œuvre une approche transversale des dossiers entre les trois échelons de l'Ordre (national, régionaux, départementaux). Le bureau du Conseil national est quant à lui profondément renouvelé. Parallèlement, huit nouveaux conseillers font leur entrée dans l'instance nationale.

« PUBLICITÉ » DES CHIRURGIENS-DENTISTES # JUIN
Le Conseil d'État rend public, le 21 juin 2018, son étude sur « les règles applicables aux professionnels de santé en matière d'information et de publicité ». Pour se conformer à la jurisprudence européenne, mais aussi pour répondre aux exigences d'information du public, l'interdiction générale

et absolue de la « publicité » est levée. Mais parallèlement, est réaffirmée l'interdiction de pratiquer l'exercice comme un commerce. L'information devra être loyale, honnête, non mensongère; elle devra maintenir la confiance du patient envers son praticien. Le Conseil national, consulté par le Conseil d'État, souscrit aux principes de ce texte.



LA PRÉPARATION DE LA FUSION DES RÉGIONS # JUILLET

Le 19 juillet 2018, les représentants des conseils régionaux de l'Ordre se réunissent à Paris avec les membres du Conseil national pour préparer la fusion des nouvelles régions ordinales issues de la réforme territoriale de 2015. Il s'agit d'organiser la dissolution de 16 conseils régionaux de l'Ordre et,

concomitamment, la création de sept nouvelles régions ordinales, puisque désormais, les régions ordinales sont calquées sur les nouvelles régions administratives avec la création des nouvelles régions Auvergne-Rhône-Alpes, Bourgogne-Franche-Comté, Grand Est, Hauts-de-France, Normandie, Nouvelle-Aquitaine et Occitanie.





COMMISSION DES PUBLICATIONS

Traditionnellement présidée par le président du Conseil national, la commission des publications a connu une passation de témoin puisque Serge Fournier a succédé à Gilbert Bouteille. Ce dernier aura piloté les travaux de la commission jusqu'en juin. Serge Fournier a assuré la continuité de la communication ordinaire tout en interrogeant les moyens mis en œuvre, notamment à destination des trois grandes cibles de l'Ordre: les chirurgiens-dentistes, les conseillers ordinaires (nationaux, régionaux et départementaux) et, enfin, la cible externe constituée des décideurs, des administrations centrales, des médias et du grand public. Un chantier d'audit et de réflexion internes qui a trouvé une première traduction avec la création, en octobre 2018, d'un logo commun aux trois échelons de l'Ordre (national, régionaux et départementaux). Un acte destiné à réaffirmer l'unité de l'Ordre.



2018 aura été une année charnière pour la commission des publications puisque, à partir de juin, un vaste chantier a été ouvert

consistant à réinterroger l'ensemble des outils de communication du Conseil national. Deux grands objectifs étaient posés sur la table, assortis d'une contrainte majeure: renouveler l'image de l'Ordre, améliorer la communication, et cela dans un cadre privilégiant des solutions d'économies budgétaires. //

SERGE FOURNIER, président de la commission des publications



COMMISSION D'ODONTOLOGIE MÉDICO-LÉGALE

En juin 2018, Estelle Genon a succédé à Serge Fournier à la présidence d'une commission qui abrite en son sein l'Unité d'identification odontologique (UIO), structure en capacité de mobiliser immédiatement, sur réquisition des autorités judiciaires, des chirurgiens-dentistes experts en identification. Deux événements dramatiques, en 2018, ont nécessité l'intervention de plusieurs experts odontologistes parmi les 58 que compte l'UIO: l'effondrement de deux immeubles à Marseille, et l'attentat sur le marché de Noël, à Strasbourg. La commission d'odontologie médico-légale et l'UIO ont par ailleurs poursuivi en 2018 leur travail de recrutement et de renouvellement des chirurgiens-dentistes experts en identification. L'objectif consiste, entre autres, à obtenir un maillage d'experts satisfaisant sur tout le territoire. Enfin, comme chaque année, la commission et l'UIO ont organisé

en 2018 un séminaire réunissant les experts de l'UIO. L'occasion de présenter les retours d'expérience des praticiens pour améliorer les procédures d'intervention des équipes *ante mortem* et *post mortem*.



Nous continuons à sensibiliser les chirurgiens-dentistes sur l'importance d'un dossier médical dûment renseigné. De plus, nous

travaillons avec les conseils départementaux - dans le respect scrupuleux du traitement et de la sécurisation des informations - afin de créer une base de données des téléphones portables des chirurgiens-dentistes traitants, permettant de les contacter immédiatement en cas de besoin d'identification. //

ESTELLE GENON, présidente de la commission d'odontologie médico-légale

L'ORDRE AU SYMPOSIUM O-RARES # OCTOBRE

Le 11 octobre à Paris, à l'UFR d'odontologie de Garancière, le Conseil national participe au symposium sur les maladies rares consacré à la détection et la prise en charge des patients atteints de maladies bucco-dentaires rares. Pour l'Ordre, il s'agit, entre autres, de mettre l'accent

sur la pratique de ville, l'un des piliers essentiels de cet enjeu de santé publique. Les traitements nécessitent certes une approche multidisciplinaire via les centres de référence, les centres de compétences et les réseaux de soins, mais les praticiens de ville constituent un maillon essentiel de la chaîne thérapeutique.

LE REPOSITIONNEMENT DE L'ORDRE # OCTOBRE

La réunion des départements des 19 et 20 octobre est l'occasion pour le Conseil national d'imprimer formellement, avec les représentants de tous les échelons de l'Ordre, une dynamique de réforme interne et externe, qui avait fait l'objet de travaux préparatoires lors de réunions avec les



conseils départementaux et régionaux. Plus de 200 conseillers ordinaires participent à ces deux jours aux cours desquels sept ateliers thématiques sont organisés. En marge de cette réunion, une conférence de presse est donnée par le président du Conseil national, Serge Fournier, au cours de laquelle il annonce les grandes lignes de sa mandature.

LE NOUVEAU LOGO DE L'ORDRE # OCTOBRE

Présenté en octobre, le nouveau logo de l'Ordre véhicule une image sobre, forte et dynamique. En particulier, sa forme hexagonale symbolise le rayonnement de l'Ordre en France et dans les territoires ultramarins. Plus largement, ce logo est aussi un vecteur d'harmonisation et de maîtrise



COMMISSION DE DÉMOGRAPHIE

Présidée jusqu'en juin 2018 par Myriam Garnier, à laquelle Brigitte Ehr Gott a succédé, la commission a travaillé sur plusieurs grands dossiers et, parmi eux, les Communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS) (*lire ci-contre*) et les zones de revitalisation rurales (ZRR). Elle a suivi de près l'application du Contrat d'engagement de service public (CESP), dispositif d'incitation à l'exercice en zone sous dotée qui rencontre un écho favorable parmi nos étudiants. Le CESP constitue l'une des voies efficaces pour lutter contre la désertification des territoires. Des séminaires avec les conseils départementaux se sont tenus lors desquels des cartes démographiques ont été présentées lors de trois réunions rassemblant les conseillers ordinaires des départements de moins de 300 confrères, ceux comptant entre 300 et 650 confrères et, enfin, ceux de plus de 650 praticiens. Ont été étudiés les modes d'exercice, l'origine des diplômes, le nombre d'étrangers s'installant en France et, enfin, la densité de chirurgiens-dentistes par rapport à la densité de population.



En 2018, la commission de démographie a pris la main sur le dossier des Communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS), structures instaurées par la loi

Touraine et réaffirmées comme une priorité par Agnès Buzyn. Les CPTS ont vocation à structurer l'offre de santé ambulatoire et visent à améliorer la coordination entre tous les secteurs de santé afin de mieux répondre aux besoins des patients. L'exercice libéral isolé, par ailleurs de moins en moins attractif, fait ici place à un exercice libéral coordonné, collaboratif. Parmi les objectifs assignés aux CPTS: un meilleur accès aux soins de premier recours et aux soins non programmés, l'organisation d'actions de prévention. La commission se penche sur le rôle et la place des chirurgiens-dentistes au sein de ces structures, dont certaines se sont créées en 2018.

BRIGITTE EHRGOTT, présidente de la commission de démographie



COMMISSION DU PÔLE PATIENTS

Le Pôle patients est un espace de dialogue entre la profession et les associations de patients. En 2018, le Pôle a poursuivi son programme consistant à établir un maillage étroit avec le monde associatif. À titre d'exemple, le Pôle a participé en 2018 à une rencontre avec l'association parisienne Action-traitement, au cours de laquelle des patients porteurs du VIH ont exposé leurs problèmes en termes de santé buccale et d'accès aux soins. De même, via l'actualisation 2018 du rapport « Accès aux soins » mis en œuvre par la commission de la vigilance et des thérapeutiques, et le Pôle patients, ce maillage associatif s'est renforcé (*lire ci-contre*). Le Pôle patients était également représenté lors du colloque « Santé orale et soins spécifiques », à Lyon, comme à d'autres manifestations. Enfin, le Pôle est très engagé sur la question des femmes victimes de violences, engagement qui a donné lieu à la mise en ligne sur le site du Conseil national d'une formation en e-learning destinée aux praticiens pour mieux repérer les victimes et donner des réponses appropriées.



En 2018, le Pôle patients a travaillé à l'actualisation du rapport Accès aux soins bucco-dentaires.

Dans ce rapport, est exposée la synergie entre les référents Handicap et les coordinateurs régionaux. Le référent Handicap, placé au sein du conseil départemental de l'Ordre, établit un état de l'offre de soins sur son territoire. Sont recensées les actions départementales en faveur des publics dépendants, vivant avec le handicap ou en situation de précarité. De la sorte, un véritable catalogue à jour des réseaux de soins existant dans la France entière est dressé dans le rapport et mis à la disposition des associations de patients.

CHRISTIAN WINKELMANN, président de la commission du Pôle patients

de l'identité visuelle de l'institution ordinaire dans tous ses échelons, national, régionaux et départementaux.



LE CONGRÈS ADF # NOVEMBRE

Sur un stand de l'Ordre relooké pour l'occasion, l'ensemble des conseillers nationaux sont à l'écoute des praticiens dans le cadre du congrès de l'ADF. Il s'agit d'orienter les confrères désireux d'obtenir des réponses sur des sujets d'actualité majeurs (nouvelle donne en matière de publicité,

RGPD, etc.), mais aussi d'accompagner les praticiens dans les domaines relevant des missions régaliennes de l'Ordre, en particulier les contrats d'exercice. À noter que le stand présentait l'uniforme que portent désormais les chirurgiens-dentistes de l'Unité d'identification odontologique (UIO), structure du Conseil national chargée de missionner,

à la demande des autorités, notamment lors de catastrophes, des experts en identification odontologique.

DEUXIÈME RAPPORT ACCÈS AUX SOINS # NOVEMBRE

L'accès aux soins bucco-dentaires des personnes en situation de handicap, de précarité ou de dépendance est une des priorités de l'institution ordinaire. En

novembre, dans le cadre du congrès de l'ADF, le Conseil national rend public son deuxième rapport sur l'accès aux soins pour tous. Ce document synthétique et complet propose une mise à jour de l'ensemble des initiatives qui ont lieu en France autour de cet enjeu de santé publique. Pour fédérer les énergies, il expose dans le détail certaines actions

exemplaires et pertinentes. Il définit également plusieurs grandes priorités, parmi lesquelles un axe de travail orienté sur la formation initiale et continue.

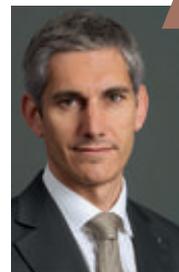
DENTAL RUN CARE # NOVEMBRE

L'Ordre est dans la course! Emmenée par le président du Conseil national, Serge Fournier, et les membres



COMMISSION DU NUMÉRIQUE EN SANTÉ

L'année a été marquée par la réalisation d'un contrat de télémédecine bucco-dentaire initiée par Serge Fournier et finalisée par Steve Toupenay qui lui a succédé à la présidence de la commission en juin 2018. Il s'agissait d'accompagner et d'accélérer la pratique médicale à distance. Au rang les obligations légales et déontologiques traduites dans ce contrat, cinq domaines clés ont été balisés dont, bien sûr, le consentement du patient. Le dossier médical et le respect du secret ont été encadrés, de même que la question du lieu d'exercice, de la rémunération des intervenants et enfin, de la responsabilité des acteurs. Le développement de la télémédecine bucco-dentaire est une priorité de l'Ordre, et la commission, outre la réalisation du contrat, a poursuivi son travail auprès des institutions pour ancrer notre profession dans le paysage de cette pratique d'avenir. La commission est gérée par deux juristes et une secrétaire: Esther Bornot, Stéphanie Ferrand et Sandrine Verzy.



Inscrire la profession comme un acteur majeur de la télémédecine constitue la priorité absolue de la commission. Dans le domaine

bucco-dentaire, l'application concrète de cette pratique coule de source tant les besoins sont immenses, notamment pour les personnes âgées dépendantes ou les personnes handicapées vivant en établissement. L'élaboration et la mise à disposition aux praticiens hospitaliers comme libéraux d'un contrat de télémédecine bucco-dentaire ne sont qu'une première étape, mais elle était indispensable pour faciliter la pratique en posant un cadre clair, juridique et déontologique. //

STEVE TOUPENAY,
président de la commission du numérique en santé



COMMISSION DES SERVICES INFORMATIQUES

Engagée dans la transition digitale interne (gestion du tableau, mise en réseau des échelons ordinaux) ou externe (mise aux normes de notre système d'information avec le RPPS, qui est le fichier commun des professionnels de santé), la commission a travaillé sur trois grands dossiers: la cotisation ordinale, la dématérialisation et, enfin, l'optimisation de l'outil statistique (*lire ci-contre*). La commission a mené à bien la mise en place du recouvrement de la cotisation ordinale au niveau national en intégrant le paiement via Internet. Autre chantier: la poursuite de la dématérialisation commencée par les archives du tableau de l'Ordre. En 2018, la commission a lancé la numérisation des archives des contrats, permettant d'optimiser, via une nouvelle fonctionnalité, leur accès et leur traitement. D'autres dossiers ont été conduits comme celui visant à une permanence et une haute disponibilité des services, la virtualisation d'environnement ou encore la poursuite de l'harmonisation des parcs informatiques des différents échelons de l'Ordre.



Au rang des dossiers structurants traités par la commission en 2018, il faut évoquer le passage du « Big data »

au « Smart data » dans la collecte et le traitement des statistiques. Après consultations, a été proposée par la commission et validée par le Conseil national l'acquisition d'un outil de cartographie offrant plus de souplesse dans l'agrégation des données. Cette acquisition a été couplée à la création d'un entrepôt de données (« data warehouse »), qui donnera la possibilité d'y connecter différents outils d'analyse permettant une analyse plus fine et plus efficiente de ces données. //

ALAIN SCOHY, président de la commission des Services informatiques

de son bureau, une équipe de l'Ordre participe au Dental Run Care, une course de cinq kilomètres dans le cadre d'une levée de fonds en faveur de Handident Nord, association engagée dans les Hauts-de-France en faveur de l'accès aux soins et l'accompagnement des patients en situation de handicap. Cet événement, qui a lieu en présence du champion

Ladji Doucouré, a aussi valeur de symbole, montrant une institution ordinale sur le terrain, loin des clichés qui lui sont parfois associés...

VIOLENCES FAITES AUX FEMMES: E-LEARNING # NOVEMBRE

Le Conseil national met en ligne, sur www.ordre-chirurgiens-dentistes.fr, une forma-

tion en *e-learning* à l'attention des praticiens inscrits au tableau. L'objectif de cette formation: faire en sorte que les praticiens repèrent, prennent en charge ou orientent les patientes victimes de violences. Réalisée en collaboration avec la Miprof, cette session d'*e-learning* veut faciliter le respect de l'obligation faite



aux professionnels de santé de suivre une formation sur cet enjeu de société.

UN CONTRAT DE TÉLÉ-MÉDECINE BUCCO-DENTAIRE # DÉCEMBRE

Avec la création d'un contrat *ad hoc*, le Conseil national pose un cadre juridique et déontologique à la télémédecine bucco-dentaire. C'est un premier acte concret

qui est posé, dans le cadre plus général d'une orientation du Conseil national: installer la télémédecine bucco-dentaire dans le paysage global de la télémédecine. Cet exercice d'avenir, y compris s'agissant des praticiens de ville, permet de répondre avec pertinence et efficacité à des besoins très importants, par exemple pour les résidents en Ehpad.

CHIFFRES CLÉS

DÉMOGRAPHIE

ACTIVITÉ ORDINALE

JURIDICTIONS

COMPTES

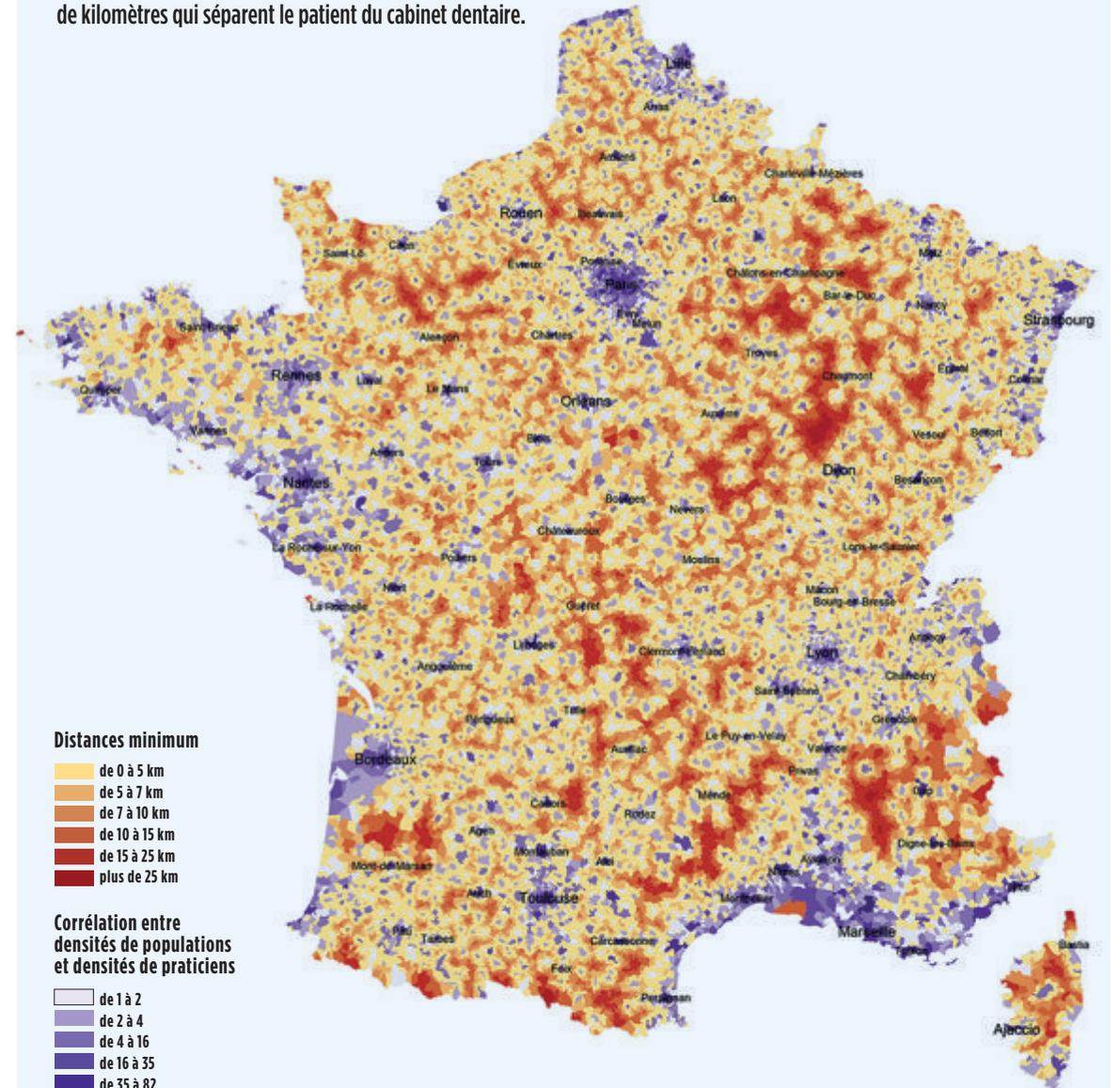


CHIFFRES CLÉS

L'OBSERVATOIRE 2018

DENSITÉ PROFESSIONNELLE ET ACCÈS AUX SOINS

Cette carte agrège trois données : la densité de la population corrélée à la densité professionnelle ainsi que le nombre de kilomètres qui séparent le patient du cabinet dentaire.





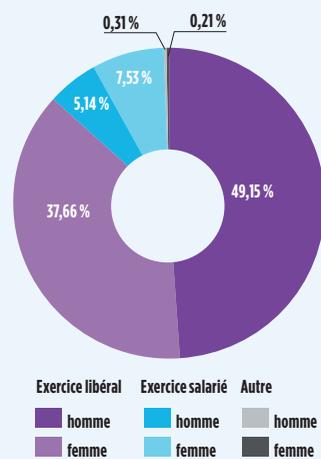
CHIFFRES CLÉS LA DÉMOGRAPHIE EN 2018

PYRAMIDE DES ÂGES DES PRATICIEN(NE)S EN EXERCICE



MODES D'EXERCICE

La forme d'exercice de la profession demeure massivement libérale. En 2018, la France totalisait 37 423 praticiens libéraux, soit 86,81 % de la profession. La moitié des hommes et plus du tiers des femmes ont choisi ce mode d'exercice. 5 461 praticiens exercent en tant que salariés (3 247 femmes et 2 214 hommes).



ÉVOLUTION DE LA DURÉE DU CONTRAT DE COLLABORATION



TYPLOGIE DES PRINCIPALES SOCIÉTÉS

6 739

sociétés civiles de moyens (SCM) contre 6 620 en 2017, soit une hausse de 1,8 %

416

sociétés civiles professionnelles (SCP) contre 447 en 2017, soit une baisse de 6,9 %

737

exercice professionnel à frais communs (EPFC) contre 721 en 2017, soit une hausse de 2,2 %

5 654

sociétés d'exercice libéral (Selarl) contre 5 176 en 2016, soit une hausse de 9,6 %

103

sociétés d'exercice libéral par actions simplifiées (Selas) contre 68 en 2017, soit une hausse de 51,5 %

304

sociétés de participations financières de profession libérale de chirurgiens-dentistes (SPFPL) contre 222 en 2017, soit une hausse de 36,9 %

158

Autres formes de sociétés.



CHIFFRES CLÉS LA DÉMOGRAPHIE EN 2018

47,3

L'âge moyen des praticiens en exercice en 2018 est de 44,1 ans pour les femmes et de 49,9 ans pour les hommes. La profession rajeunit, passant de 47,3 ans en moyenne en 2018 contre 47,6 en 2017.

OÙ SE FORMENT LES FRANÇAIS À L'ÉTRANGER ?

392

primo-inscrits français se sont formés à l'étranger (260 en 2017). Sur les 1 452 Français primo-inscrits en 2018, 1 104 se sont formés en France, 365 dans l'UE et 27 ailleurs dans le monde.

NB DE FRANÇAIS FORMÉS À L'ÉTRANGER	PAYS FORMATEUR
120	Espagne
100	Roumanie
65	Portugal
47	Belgique
8	Syrie
2	Lituanie
2	Maroc
2	Pérou
1	Costa Rica
1	Hongrie

TOP 5 DES PAYS DÉLIVRANT DES DIPLÔMES

ORIGINE DU DIPLÔME	NOMBRE DE DIPLÔMES
France	1 120
Roumanie	254
Espagne	187
Portugal	162
Belgique	56

LA NATIONALITÉ DES PRIMO-INSCRITS

1 844

primo-inscrits. Parmi eux l'Ordre recense, entre autres, 1 452 Français, 148 Roumains, 94 Portugais, 61 Espagnols, 21 Italiens.

LES PRATICIENS FRANÇAIS ET ÉTRANGERS

39 626

praticiens français (contre 39 593 en 2017), soit 91,92 %.

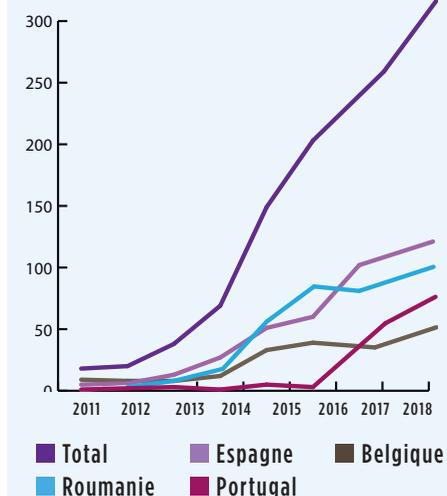
2 881

praticiens issus d'un pays de l'UE (contre 2 627 en 2017), soit 6,68 %.

620

praticiens issus d'un pays hors de l'UE (contre 598 en 2017), soit 1,40 %.

ÉVOLUTION 2011-2018 DES FRANÇAIS FORMÉS DANS L'UE (HORS FRANCE)



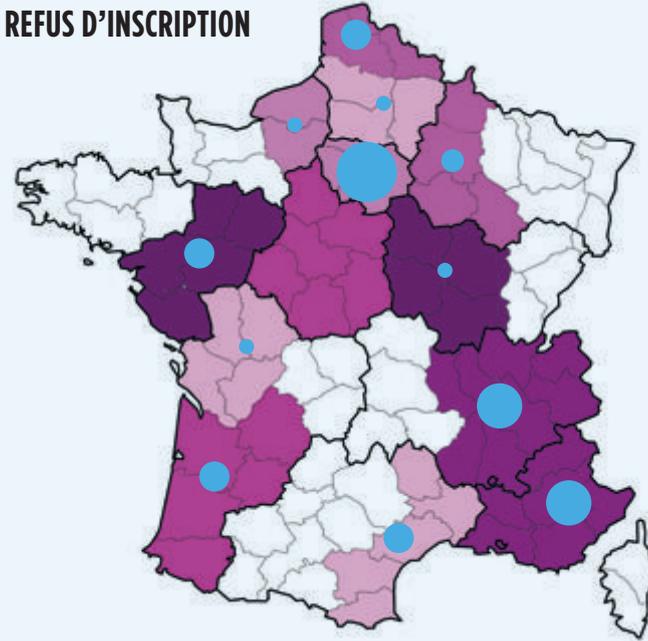


CHIFFRES CLÉS L'ACTIVITÉ DANS LES RÉGIONS

LES PRIMO-INSCRITS ET LES REFUS D'INSCRIPTION

- Nombre de refus d'inscription
- Nombre de primo-inscrits

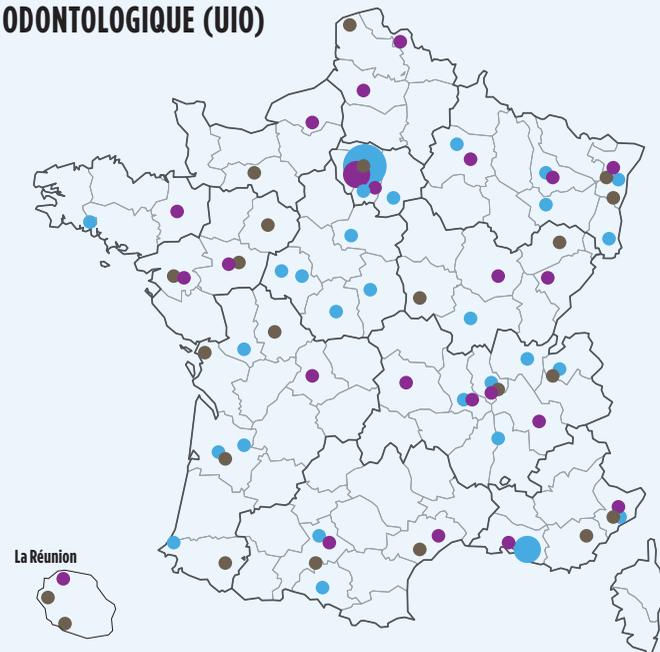
Cette carte propose une photographie croisée des régions où s'installent les primo-inscrits, – dont le nombre est symbolisé par un point plus ou moins gros – et les refus d'inscription recensés dans ces régions de la plus claire (pas ou peu de refus) à la plus foncée.



L'UNITÉ D'IDENTIFICATION ODONTOLOGIQUE (UIO)

- Expert judiciaire inscrit à l'UIO
- Expert judiciaire
- Institut médico-légal

L'UIO est la structure du Conseil national chargée de dépêcher en urgence des experts en identification à la demande des autorités judiciaires lors de catastrophes. Ci-contre, une photographie en 2018 de ce maillage des membres de l'UIO. Figurent également l'origine géographique des experts judiciaires en odontologie et la localisation des instituts médico-légaux.

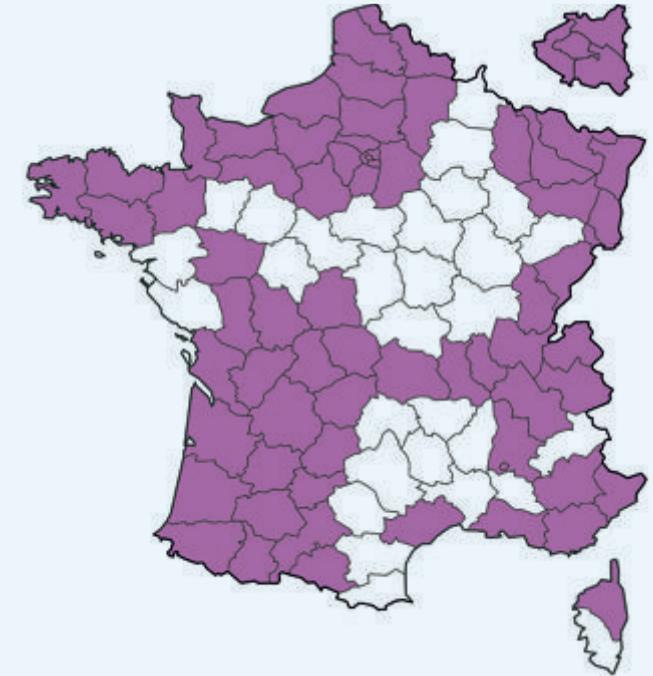


CHIFFRES CLÉS L'ACTIVITÉ DANS LES RÉGIONS

LES RÉSEAUX DE SOINS

- Réseaux handicap et/ou dépendance et/ou précarité

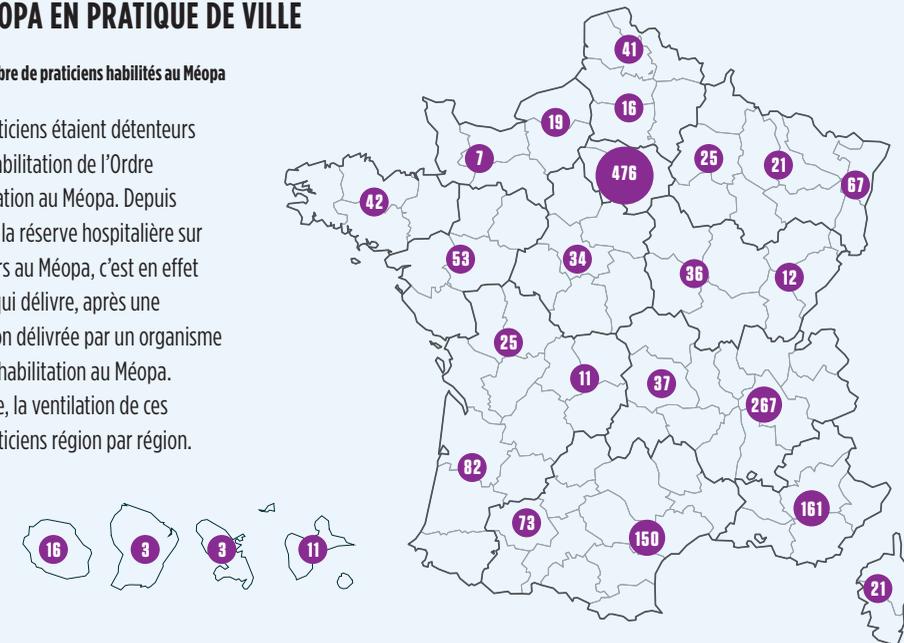
Ci-contre, la carte de France des réseaux de soins odontologiques actifs en 2018. Sont recensés les réseaux impliqués dans l'orientation et la prise en charge, en pratique de ville et/ou à l'hôpital, des publics suivants : dépendance, handicap et précarité.



LE MÉOPA EN PRATIQUE DE VILLE

- Nombre de praticiens habilités au Méopa

1221 praticiens étaient détenteurs d'une habilitation de l'Ordre à l'utilisation au Méopa. Depuis la fin de la réserve hospitalière sur le recours au Méopa, c'est en effet l'Ordre qui délivre, après une formation délivrée par un organisme agréé, l'habilitation au Méopa. Ci-contre, la ventilation de ces 1221 praticiens région par région.

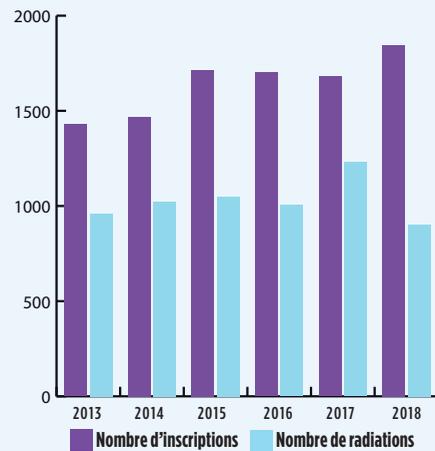




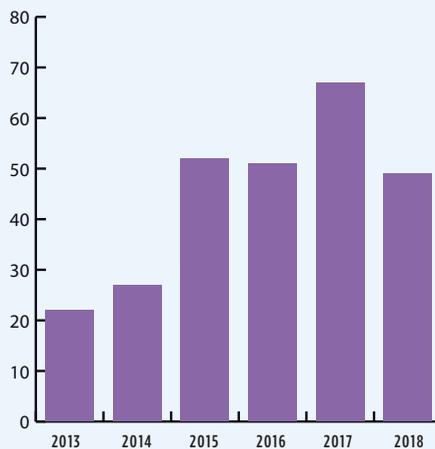
CHIFFRES CLÉS L'ACTIVITÉ DANS LES RÉGIONS

BILAN DES MOUVEMENTS DU TABLEAU

ÉVOLUTION DES MOUVEMENTS DU TABLEAU DE 2013 À 2018



ÉVOLUTION DU NOMBRE DE REFUS DE 2013 À 2018



Les refus d'inscription au tableau sont essentiellement dus à un défaut de maîtrise de la langue française via un test de langue réalisé par les conseils départementaux. Le manque de probité, les dossiers incomplets et les fausses déclarations sont trois autres causes de refus.

3 129
inscriptions
au total

179
praticiens en cumul
emploi-retraite

1 547
transferts

1 017
radiations (définitives,
cessations provisoires)

712
inscriptions sur
la liste des retraités

50
refus d'inscriptions



CHIFFRES CLÉS L'ACTIVITÉ DES CDO, CRO ET CNO



141 979
mails envoyés
148 432
mails reçus



75 189
courriers envoyés
69 614
courriers reçus



2 408
doléances reçues
par courriers
1 334
doléances reçues
par mail



65 271
appels
téléphoniques
passés

109 016
appels
téléphoniques
reçus



500
réunions avec
les organismes
et les pouvoirs
publics

915
réunions de bureau

588
réunions plénières
1 664
rendez-vous avec
les confrères



6 115
contrats de
remplacement étudiants

4 442
contrats
de remplacement
1 882
contrat avec
les collectivités

961
contrat de collaboration

562
contrat de
collaboration salariée
1 036
contrat de collaboration
libérale



433
tests de langue réalisés

BILAN DES VISITES DE CABINETS EN 2018

Visite de cabinet	
Nombre de questionnaires envoyés	6 873
Nombre de réponses reçues	4 051
Nombre de visites de cabinets	887
Nombre de conseils émis	688

Suites données à la visite	
Nombre de cabinets conformes à la suite de la visite	706
Nombre de signalements à l'ARS	46
Nombre de plaintes en CDPI	22
Nombre de fermetures de cabinets	9



CHIFFRES CLÉS L'ACTIVITÉ DANS LES RÉGIONS

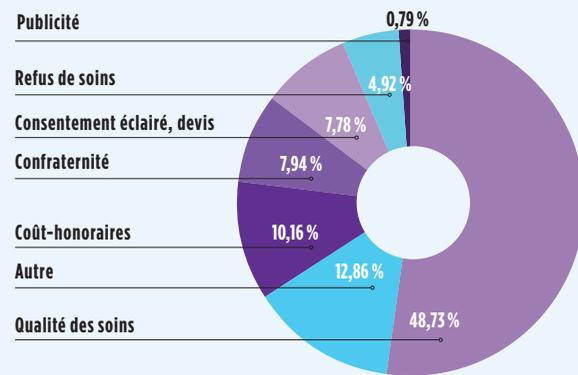
BILAN DES PLAINTES ET DOLEANCES 2018

Type de saisines	Nombre de saisines
Patient/Praticien	550
Praticien/Praticien	103
Praticien/Autre	50
Total	703

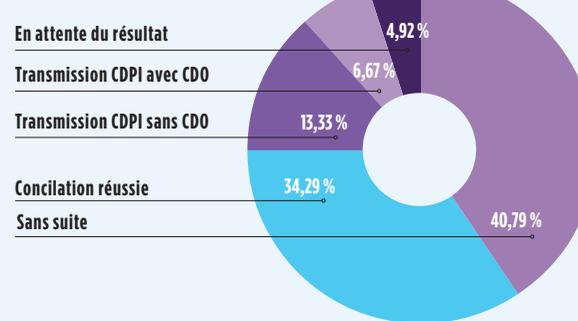
Résultat	Nombre
Conciliations réussies	253
En attente	41
Sans suite	257
Transmissions CDPI	152
Total	703

Selon les chiffres connus à ce jour, les conseils départementaux ont cumulé 703 saisines dans le cadre de conciliations. 550 relèvent d'un différend entre patient et praticien. La plupart portent sur la qualité des soins. Les autres motifs évoqués sont le coût des honoraires, la confraternité, le consentement éclairé, le devis et le dossier médical, le refus de soin ou encore l'atteinte à l'honneur. Sur les 703 conciliations traitées par les conseils départementaux, 152 dossiers ont été transmis à la CDPI dont 52 en association avec le CDO.

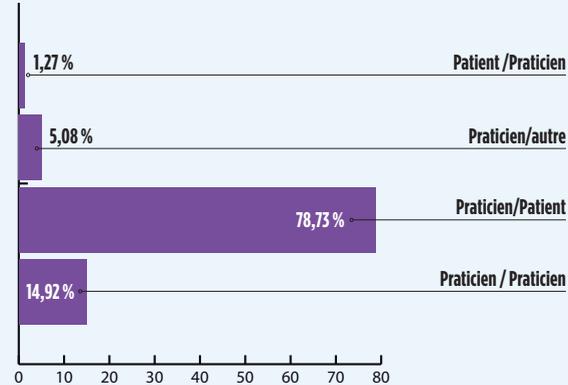
RÉPARTITION DES MOTIFS PRINCIPAUX



RÉPARTITION DES RÉSULTATS

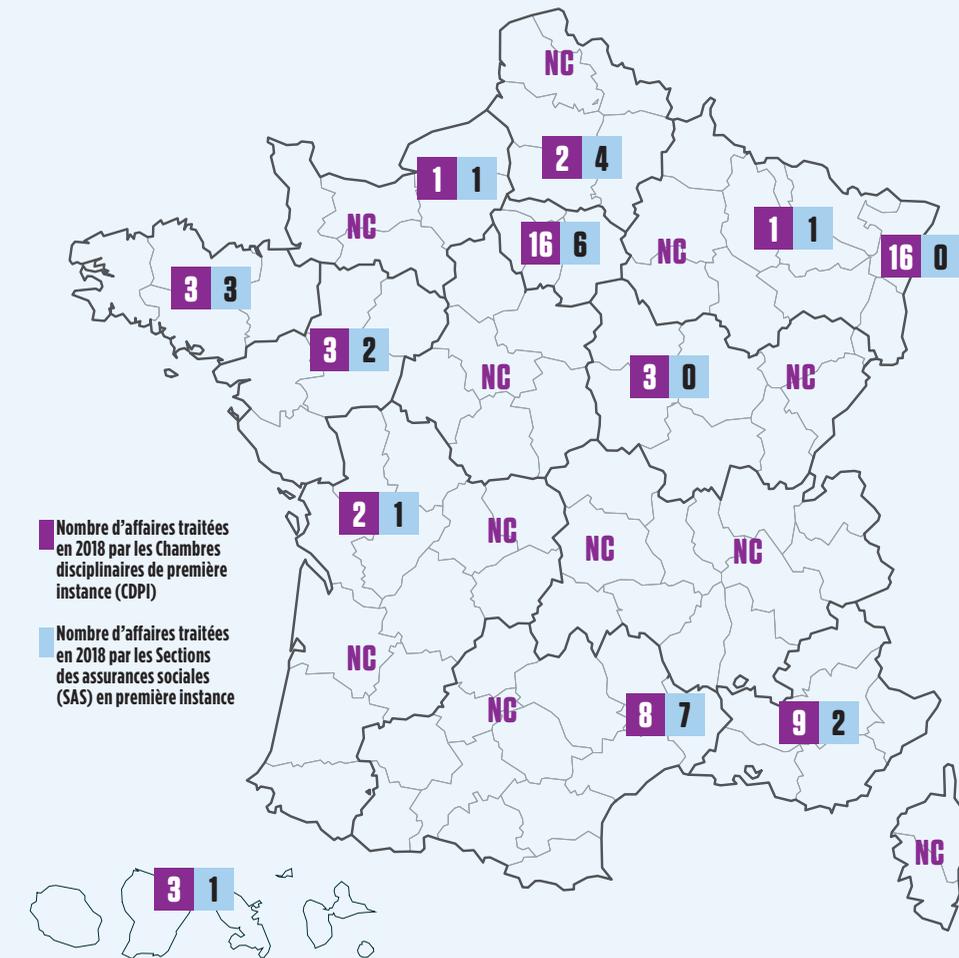


RÉPARTITION PAR TYPE DE SAISINE



CHIFFRES CLÉS L'ACTIVITÉ DANS LES RÉGIONS

L'ACTIVITÉ DES JURIDICTIONS RÉGIONALES EN 2018



11
formations
restreintes

58
réunions
administratives

112
réunions avec les
pouvoirs publics

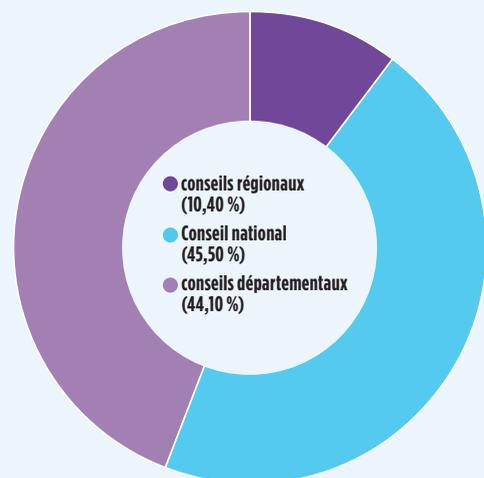


CHIFFRES CLÉS LES COMPTES CONSOLIDÉS 2018 DES CONSEILS DE L'ORDRE

Le bilan financier de l'année 2018 représente pour la première fois le bilan des comptes consolidés du Conseil national et des conseils régionaux et départementaux. Il est également le bilan de deux gouvernances différentes, à la suite des élections des membres du Conseil national de juin 2018. L'actif et le passif concernent donc l'ensemble des avoirs et des créances des différents conseils de l'Ordre. Il est à noter que les réversions aux conseils départementaux et régionaux correspondent à près de 59 % du montant des cotisations encaissées. Concernant le Conseil national, une augmentation de la masse salariale a été rendue nécessaire par une très nette augmentation de son activité pour répondre à de nombreuses sollicitations de la part des conseils départementaux et régionaux, des pouvoirs publics ainsi que des différentes instances professionnelles. Nous pouvons noter un résultat excédentaire en baisse par rapport à 2017, dû essentiellement au gel de la cotisation et amoindri par des valeurs de placement au plus bas à la fin de l'exercice. Néanmoins, la recherche d'économie sur chaque poste de frais sera poursuivie pour l'exercice 2019.

ACTIF NET (en milliers d'euros)	31/12/18	31/12/17
Immobilisations incorporelles	577	333
Immobilisations corporelles	4 604	4 769
Immobilisations financières	1 796	2 071
Créances et valeurs mobilières	13 270	15 370
Disponibilités	6 810	4 191
Comptes de régularisation	106	136
TOTAL ACTIF	27 163	26 870

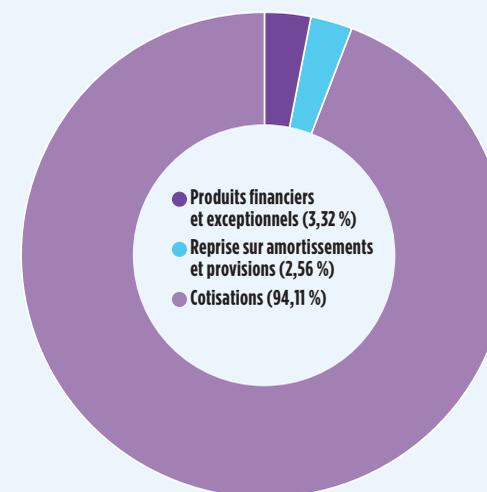
ACTIF NET (en milliers d'euros)	31/12/18	31/12/17
Capitaux propres	24 113	22 674
Résultat de l'exercice	667	1 439
Provisions pour risques et charges	147	147
Dettes financières	8	11
Dettes d'exploitation	971	2 227
Autres dettes	1 257	372
TOTAL PASSIF	27 163	26 870



RÉPARTITION DE LA COTISATION ORDINAIRE : 422 € POUR 2018

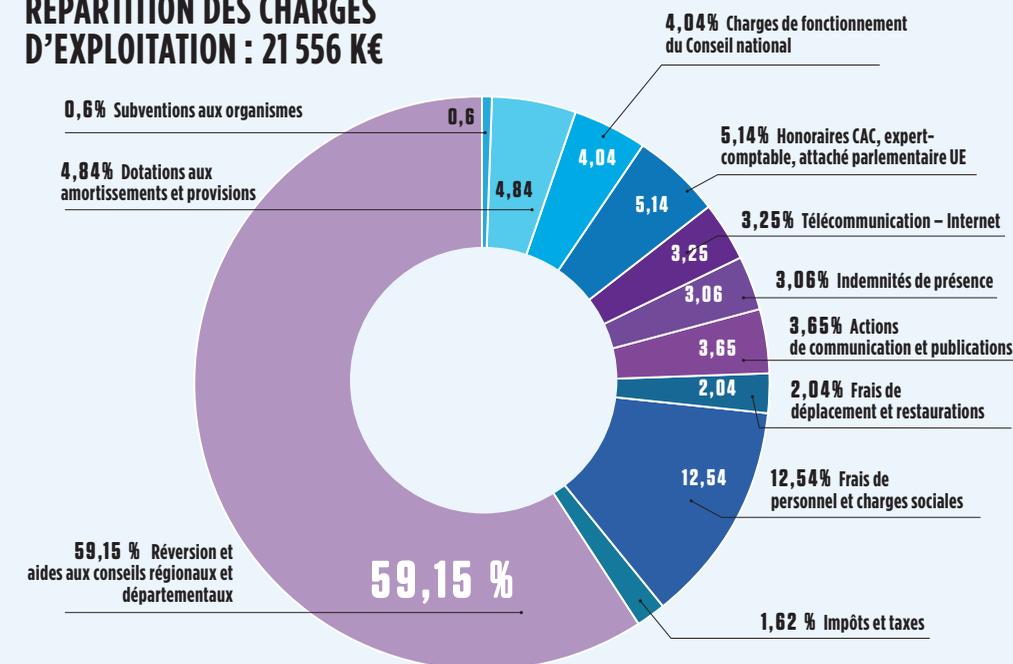
La cotisation 2018 est inchangée depuis 2017, et sa répartition entre les différents échelons ordinaires reste également identique. En chiffres, sur les 422 euros de cotisation ordinaire, 186 euros vont au conseil départemental, 44 euros vont au conseil régional et 192 reviennent au Conseil national. Par ailleurs, sur les 192 euros attribués au Conseil national, une somme importante est reversée sous forme d'aide ou de prise en charge directe de frais de structures aux instances départementales et régionales.

RÉPARTITION DES PRODUITS DU CONSEIL NATIONAL (23 329 K€)



COMPTE DE RÉSULTAT (en milliers d'euros)	31/12/18	31/12/17
Produits d'exploitation – financiers et exceptionnels	23 239	23 143
Charges d'exploitation	21 556	21 077
Autres achats et charges externes	4 436	4 630
Impôts et taxes	348	301
Frais de personnel	2 703	2 452
Autres charges	13 025	12 796
Dotations aux amortissements et provisions	1 044	898
Résultat d'exploitation	910	832
Résultat financier	-230	618
Résultat exceptionnel	7	17
Impôts sur les bénéfices	20	28
Excédent de l'exercice	667	1 439

RÉPARTITION DES CHARGES D'EXPLOITATION : 21 556 K€



RÉPERTOIRE GOUVERNANCE

RÉPERTOIRE

NATIONAL

ORDRE NATIONAL DES CHIRURGIENS-DENTISTES

22, rue Émile-Ménier
75116 Paris
courrier@oncd.org
Tél.: 01-44-34-78-80
www.ordre-chirurgiens-
dentistes.fr

RÉGIONS

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

93-95, rue Vauban CS 50022
69454 Lyon cedex 6
auvergne-rhone-alpes
@oncd.org
Tél.: 04-78 -42-55-10

BOURGOGNE- FRANCHE-COMTÉ

BP 90006
21801 Quétigny cedex
bourgogne-franche-comte
@oncd.org
Tél.: 03-80-66-32-48

BRETAGNE

14, rue Dupont-des-Loges
35000 Rennes
bretagne@oncd.org
Tél.: 02-23-50-55-49

CENTRE-VAL DE LOIRE

27, rue du Colombier
45000 Orléans centre-val-de-
loire
@oncd.org
Tél.: 02-38-62-97-13

CORSE

8, rue Michel-Bozzi
20000 Ajaccio
corse@oncd.org
Tél.: 04-95-23-43-22

ÎLE-DE-FRANCE

9 - 11, avenue Théophile-Gautier
75116 Paris ile-de-france@oncd.
org Tél.: 01-42-96-58-28

GRAND EST

25/29, rue de Saurupt RDC
54000 Nancy
grand-est@oncd.org
Tél.: 03-72-47-10-20

HAUTS-DE-FRANCE

Eurasanté Parc Galénis
55, rue Salvador-Allende-Bât D
59373 Loos-lez-Lille cedex
hauts-de-France@oncd.org Tél.:
03-20-32-33-23

NOUVELLE-AQUITAINE

134, boulevard Wilson
33000 Bordeaux
nouvelle-aquitaine@oncd.org
Tél.: 05-49-38-08-98

NORMANDIE

Immeuble Le Venoix
97, boulevard Yves Guillou 14000
Caen normandie@oncd.org
Tél.: 02-31-86-13-72

OCCITANIE

Parc d'activités de la Plaine
9, avenue J. Gonord
31500 Toulouse
occitanie@oncd.org
Tél.: 05-61-54-82-98
(Midi-Pyrénées)
Tél.: 04-67-68-12-45
(Languedoc-Rousillon)

PAYS-DE-LA-LOIRE

68, rue de la Commune
44400 Rezé pays-de-loire@
oncd.org
Tél.: 02-40-56-41-02

PROVENCE-ALPES- CÔTE D'AZUR

174, rue Consolat
13004 Marseille
paca@oncd.org
Tél.: 04-91-08-33-21

ANTILLES-GUYANE

Bât. B - B3 - Résidence
Anse Kalysta
Quartier Anse Gouraud
97233 Schoelcher
antilles-guyane@oncd.org Tél.:
0-596-61-43-50

RÉUNION-MAYOTTE

5 E Résidence la Rivière -
Rampes Ozoux
97400 Saint-Denis
reunion-mayotte@oncd.org
Tél. :0-262-92-38-70

DÉPARTEMENTS

AIN

827, rue de la Source
01440 Viriat
Tél.: 04-74-45-31-37
ain@oncd.org

AISNE

26, rue des Cordeliers
02000 Laon.
Tél.: 03-23-20-23-40
aisne@oncd.org

ALLIER

5, rue du Bardon 03000 Moulins
Tél.: 04-70-20-03-33
allier@oncd.org

ALPES-DE-HAUTE- PROVENCE

Le Shangrila
23, rue Antoine-Héroët
04000 Digne-les-Bains
Tél.: 04-92-32-16-56
alpes-de-haute-provence
@oncd.org

HAUTES-ALPES

7, rue Capitaine-de-Bresson
Résidence du Parc
05000 Gap
Tél.: 04-92-52-33-32
hautes-alpes@oncd.org

ALPES-MARITIMES

Maison Blanche
14, boulevard Carabacel
06000 Nice.
Tél.: 04-93-80-21-21
alpes-maritimes@oncd.org

ARDÈCHE

16, avenue de la Gare
07100 Annonay
Tél.: 04-75-67-05-02
ardeche@oncd.org

ARDENNES

64, boulevard Gambetta
08000 Charleville-Mézières
Tél.: 03-24-37-75-20
ardenne@oncd.org

ARIÈGE

7 bis, avenue de Lérída
09000 Foix
Tél.: 05-61-01-30-81
ariego@oncd.org

AUBE

Domus medica
42, rue de la Paix
10000 Troyes
Tél.: 03-25-73-64-39
aube@oncd.org

AUDE

Immeuble Onyx
1-3 rue Buffon
11000 Carcassonne
Tél.: 04-68-26-52-97
aude@oncd.org

AVEYRON

1A, rue Montplaisir
12100 Millau
Tél.: 05-65-60-70-97
aveyron@oncd.org

BOUCHES-DU-RHÔNE

162, rue Consolat
13001 Marseille
Tél.: 04-91-50-12-89
bouches-du-rhone@oncd.org

CALVADOS

97, Boulevard Yves
Guilloux Immeuble
le Venois
14000 Caen
Tél.: 02-31-86-13-72
calvados@oncd.org

CANTAL

43, boulevard
du Pont-Rouge 15000 Aurillac
Tél.: 04-71-48-52-67
cantal@oncd.org

CHARENTE

119, rue Saint-Roch
16000 Angoulême
Tél.: 05-45-95-62-90
charente@oncd.org

CHARENTE-MARITIME

14, avenue Diéras
17301 Rochefort cedex
Tél.: 05-46-87-47-51
charente-maritime@oncd.org

CHER

35, route d'Orléans
18230 Saint-Doulchard
Tél.: 02-48-21-15-80
cher@oncd.org

CORRÈZE

2, rue des Martyrs.
19000 Tulle
Tél.: 05-55-26-49-84
correze@oncd.org

CORSE-DU-SUD

8, rue Michel-Bozzi
20000 Ajaccio
Tél.: 04-95-23-43-22
corse-du-sud@oncd.org

HAUTE-CORSE

Résidence le Vendôme
Rue Paratojo
20200 Bastia
Tél.: 04-95-34-27-79
haute-corse@oncd.org

CÔTE-D'OR

2, rue des Ciseaux
BP 30062
21802 Quétigny
Tél.: 03-80-48-26-59
cote-d-or@oncd.org

CÔTES D'ARMOR

10, rue de Gouédic
22000 Saint-Brieuc
Tél.: 02-96-61-80-79
cote-d-armor@oncd.org

CREUSE

18 Les Vergnolles
23320 Saint-Vaury
Tél.: 06-79-40-33-54
creuse@oncd.org

DORDOGNE

Maison dentaire
Chactas Hulin Espace Agora B5
24750 Boulazac-Isle-
Manoire
Tél.: 05-53-08-29-88
dordogne@oncd.org

DOUBS

16, rue Ambroise-Paré
BP 31411
25007 Besançon cedex
Tél.: 03-81-80-56-76
doubs@oncd.org

DROME

153, avenue Maurice-Faure
26000 Valence.
Tél.: 04-75-41-15-49
drome@oncd.org

EURE

114, rue Pierre-Tal-Coat
BP 13307
27033 Évreux cedex
Tél.: 02-32-28-98-84
eure@oncd.org

EURE-ET-LOIR

Maison dentaire -
Résidence des Carnutes
3, rue Charles-Victor-Garola
28000 Chartres
Tél.: 02-37-36-23-03
eure-et-loir@oncd.org

FINISTÈRE

Immeuble Le Champ de Foire
8-10, place de la Tourbie BP 1652
29106 Quimper cedex
Tél.: 02-98-90-55-77
finistere@oncd.org

GARD

Maison des professions
libérales et de santé
Parc Georges-Besse
Allée Norbert-Wiener
30035 Nîmes cedex
Tél.: 04-66-64-19-90
gard@oncd.org

HAUTE-GARONNE

Parc d'activités de la Plaine
9, avenue J.-Gonord
31500 Toulouse
Tél.: 05-61-54-80-80
haute-garonne@oncd.org

GERES

9, boulevard Roquelaure
32000 Auch
Tél.: 05-62-05-57-69
gers@oncd.org

GIRONDE

134, boulevard Wilson
33000 Bordeaux
Tél.: 05-56-96-16-13
gironde@oncd.org

HÉRAULT

Maison dentaire - M.P.L.
285, rue Alfred-Nobel
34000 Montpellier
Tél.: 04-67-69-75-23
herault@oncd.org

ILLE-ET-VILAINE

16, rue Saint-Hélier
Le Molière 35000 Rennes
Tél.: 02-99-67-46-27
ille-et-vilaine@oncd.org

INDRE

17, rue Cantrelle
36000 Châteauroux
Tél.: 02-54-08-69-14
indre@oncd.org

INDRE-ET-LOIRE

83, rue Blaise-Pascal
37000 Tours
Tél.: 02-47-05-63-52
indre-et-loire@oncd.org

ISÈRE

18, boulevard Agutte-Sembat
38000 Grenoble
Tél.: 04-76-00-06-66
isere@oncd.org

JURA

Immeuble l'Odyssee
13, rue Louis-Rousseau
39000 Lons-le-Saunier
Tél.: 03-84-24-16-62
jura@oncd.org

LANDES

193, rue Denis-Papin
40990 Saint-Paul-les-Dax

Tél.: 05-58-74-19-18
landes@oncd.org

LOIR-ET-CHER

1, rue Chateaubriand
41000 Blois.
Tél.: 02-54-78-17-26
loir-et-cher@oncd.org

LOIRE

30, rue d'Arcole
42000 Saint-Étienne
Tél.: 04-77-32-40-03
loire@oncd.org

HAUTE-LOIRE

Cité Négocia 2, rue Pierret
43000 Le-Puy-en-Velay
Tél.: 04-71-05-99-00
haute-loire@oncd.org

LOIRE-ATLANTIQUE

27, rue de la Nouë Bras de Fer
44200 Nantes
Tél.: 02-40-29-40-02
loire-atlantique@oncd.org

LOIRET

27, rue du Colombier
45000 Orléans
Tél.: 02-38-54-89-63
loiret@oncd.org

LOT

Maison dentaire du Lot
81, rue Étienne-Brives
46000 Cahors
Tél.: 05-65-22-67-27
lot@oncd.org

LOT-ET-GARONNE

37, rue de Casseneuil
47300 Villeneuve-sur-Lot
Tél.: 05-53-70-95-50
lot-et-garonne@oncd.org

LOZÈRE

5, rue du Toural
48200 Saint-Chély-d'Apcher
Tél.: 04-66-31-48-02
lozere@oncd.org

MAINE-ET-LOIRE

7, boulevard Marc-Leclerc
49000 Angers.
Tél.: 02-41-87-22-53
maine-et-loire@oncd.org

MANCHE

4, rue Saint-Thomas
50000 Saint-Lô.
Tél.: 02-33-06-03-09
manche@oncd.org

MARNE

4, allée Alberto-Santos-Dumont
BP 265 51687 Reims cedex 2
Tél.: 03-26-04-22-24
marne@oncd.org

HAUTE-MARNE

3, boulevard Barotte
52000 Chaumont
Tél.: 03-25-02-97-64
haute-marne@oncd.org

MAYENNE

67, rue de Nantes
53000 Laval
Tél.: 02-43-49-16-10
mayenne@oncd.org

MEURTHE-ET-MOSELLE

25-29, rue de Saurupt
54000 Nancy
Tél.: 03-83-90-91-77
meurthe-et-moselle@oncd.org

MEUSE

21, rue du Docteur-Neve
55000 Bar-le-Duc
Tél.: 03-29-76-28-97
meuse@oncd.org

MORBIHAN

9, rue du Manoir
BP 70312
56008 Vannes cedex
Tél.: 02-97-63-12-73
morbihan@oncd.org

MOSELLE

19, rue du Pré-Gondé
57070 Metz
Tél.: 03-87-62-74-66
moselle@oncd.org

NIÈVRE

Résidence La Chaumière
15, rue Claude-Tillier
58000 Nevers
Tél.: 03-86-59-48-85
nievre@oncd.org

NORD

Eurasanté-Parc Galénis
55, rue Salvador-Allende
59373 Loos-lès-Lille cedex
Tél.: 03-20-32-33-23
nord@oncd.org

OISE

Résidences Les Cèdres
128, boulevard des États-Unis
60200 Compiègne
Tél.: 03-44-40-80-13
oise@oncd.org

ORNE

28, rue du Général-Leclerc
61500 Sées
Tél.: 02-33-31-94-68
orne@oncd.org

PAS-DE-CALAIS

77, boulevard Victor-Hugo
62400 Béthune
Tél.: 03-21-01-36-00
pas-de-calais@oncd.org

PUY-DE-DÔME

Maison dentaire
5, rue de Ceyrat
63000 Clermont-Ferrand
Tél.: 04-73-34-99-01
puy-de-dome@oncd.org

PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

PAU - 2, rue du Piémont
Bâtiment du Piémont
64140 Billère.
Tél.: 05-59-02-31-30
cdo64-pau@oncd.org

BAYONNE - 2, boulevard

Alsace-Lorraine.
64100 Bayonne
Tél.: 05-59-55-09-16
cdo64-bay@oncd.org

HAUTES-PYRÉNÉES

24, rue Soult 65000 Tarbes
Tél.: 05-62-93-09-07
hautes-pyrenees@oncd.org

PYRÉNÉES-ORIENTALES

Le Challenger
17, boulevard Kennedy
66000 Perpignan
Tél.: 04-68-35-05-43
pyrenees-orientales@oncd.org

BAS-RHIN

BioCluster des Haras
23, rue des Glacières
67000 Strasbourg
Tél.: 03-90-22-41-90
bas-rhin@oncd.org

HAUT-RHIN

11, avenue de-Lattre-de-Tassigny
BP 40126, 68017 Colmar
Tél.: 03-89-24-34-60
haut-rhin@oncd.org

RHÔNE

72, rue Vauban
CS30066
69453 Lyon cedex 06
Tél.: 04-78-42-75-29
rhone@oncd.org

HAUTE-SAÔNE

19, boulevard des Alliés
70000 Vesoul. Tél.: 03-84-76-
51-18
haute-saone@oncd.org

SAÔNE-ET-LOIRE

Maison dentaire - 1, rue Dewet
71100 Chalon-sur-Saône
Tél.: 03-85-48-68-80
saone-et-loire@oncd.org

SARTHE

Résidence Le Cristal
2, rue de Gaspéri, 72100 Le Mans
Tél.: 02-43-84-47-02
sarthe@oncd.org

SAVOIE

101, rue d'Angleterre
73000 Chambéry
Tél.: 04-79-62-42-67
savoie@oncd.org

HAUTE-SAVOIE

29 bis, avenue de la Mavéria
74000 Annecy
Tél.: 04-50-66-14-12
haute-savoie@oncd.org

PARIS

27, rue Ginoux
75015 Paris
Tél.: 01-42-60-49-73
paris@oncd.org

SEINE-MARITIME

67, avenue
Jacques-Chastellain
76000 Rouen
Tél.: 02-35-88-76-33
seine-maritime@oncd.org

SEINE-ET-MARNE

34, avenue Thiers
77000 Melun
Tél.: 01-60-63-08-08
seine-et-marne@oncd.org

YVELINES

3, rue Antoine-Coypel
78000 Versailles
Tél.: 01-39-50-32-19
yvelines@oncd.org

DEUX-SÈVRES

71-73, rue de Goise
79000 Niort
Tél.: 05-49-24-97-04
deux-sevres@oncd.org

SOMME

7, avenue du
Royaume-Uni Le Tennessee
80090 Amiens
Tél.: 03-22-33-00-03
somme@oncd.org

TARN

48, boulevard Montebello
81000 Albi
Tél.: 05-63-54-67-60
tarn@oncd.org

TARN-ET-GARONNE

350, boulevard
Hubert-Gouze
82000 Montauban
Tél.: 05-63-63-29-95
tarn-et-garonne@oncd.org

VAR

Centre d'affaires Grand Var
1100, chemin des Plantades
83130 La Garde
Tél.: 04-98-01-62-62
var@oncd.org

VAUCLUSE

32, avenue Charles-de-Gaulle
84130 Le Pontet
Tél.: 04-90-31-37-00
vaucluse@oncd.org

VENDÉE

« Le Pyramide »
12, impasse Bernard-Lyot
85000 La-Roche-sur-Yon
Tél.: 02-51-37-60-98
vendee@oncd.org

VIENNE

18, Boulevard du Grand-Cerf
86000 Poitiers
Tél.: 05-49-88-30-87
vienna@oncd.org

HAUTE-VIENNE

31, rue Hoche - 87000 Limoges
Tél.: 05-55-79-01-36
haute-vienne@oncd.org

VOSGES

Maison dentaire
Hôtel des Services
Inova 3000
9, Route d'Oncourt
88150 Thaon-les-Vosges
Tél.: 03-29-66-22-40
vosges@oncd.org

YONNE

Résidence Saint-Alpais
47, rue Montant-au-Palais
BP 144 89303 Joigny cedex
Tél.: 03-86-62-48-23
yonne@oncd.org

TERRITOIRE DE BELFORT

1, rue de Morimont
90000 Belfort
Tél.: 03-84-22-16-96
territoire-de-belfort@oncd.org

ESSONNE

Les Terrasses de Médecis -
2 C, rue Léontine-Sohier
91160 Longjumeau
Tél.: 01-69-09-21-49
essonne@oncd.org

HAUTS-DE-SEINE

Résidence de Bellerive - BT B2
34/36 quai de Dion-Bouton
92800 Puteaux
Tél.: 01-47-76-25-42
hauts-de-seine@oncd.org

SEINE-SAINT-DENIS

25, avenue de la Gare-de-Gargan
93190 Livry-Gargan
Tél.: 01-43-01-00-26
seine-st-denis@oncd.org

VAL-DE-MARNE

45, avenue de Versailles
94320 Thiais.

Tél.: 01-48-52-04-14
val-de-marne@oncd.org

VAL-D'OISE

6, avenue Émile
95160 Montmorency
Tél.: 01-39-64-42-48
val-d-oise@oncd.org

GUADELOUPE

Résidence Frébault
Immeuble Lebrère - Esc.3
Rue Amédée Fengarol
97110 Pointe-à-Pitre
Tél.: 0590-82-04-61
guadeloupe@oncd.org

GUYANE

6, avenue de-Lattre-de-Tassigny
97354 Montjoly
(Guyane Française)
Tél.: 0594-30-31-01
guyane@oncd.org

MARTINIQUE

Maison des chirurgiens-
dentistes 1^{er} étage Bât B
local B3 - Résidence Kalysta
Quartier Anse Gouraud
97233 Schoelcher
Tél.: 0596-63-27-01
martinique@oncd.org

RÉUNION

N° 5 Entrée E -
Résidence La Rivière,
Rampes Ozoux
97400 Saint-Denis
Tél.: 0262-21-94-14
reunion@oncd.org

NOUVELLE-CALÉDONIE

39, rue de Verdun-Manhattan -
Centre ville - BP 4032
98846 Nouméa cedex
Tél.: 00-687-28-46-56
ordre-cd@lagoon.nc

POLYNÉSIE FRANÇAISE

BP 4630 98713 Papeete Tahiti
Tél.: 00-689-43-47-29
polynesie-francaise@oncd.org

**SAINT-PIERRE-
ET-MIQUELON**

Place du
Lieutenant-Colonel-Pigeaud
BP 4200
97500 Saint-Pierre-et-Miquelon
Tél.: 05-08-41-16-90
dominica.detcheverry@sante

**WALLIS-ET-FUTUNA
& MAYOTTE**

BP 4G - 98600 Mata-Utu
Tel (681)-72-07-00
(poste 309)
sante@adswf.org

LE CONSEIL NATIONAL DE L'ORDRE EN JUIN 2018

PRÉSIDENT
Serge Fournier

VICE-PRÉSIDENTS
André Micouleau
Myriam Garnier
Christian Winkelmann

SECRÉTAIRES GÉNÉRAUX
Dominique CHAVE
Steve TOUPENAY

TRÉSORIER
Guy Naudin

TRÉSORIER ADJOINT
Jean-Baptiste Fournier

MEMBRES
Marie-Anne BAUDOUI-MAUREL
Pierre BOUCHET
Gilbert BOUTEILLE
Brigitte EHRGOTT
René GARNIER
Estelle GENON
André-Richard MARGUIER
Philippe POMMARÈDE
Alain SCOHY
Vincent VINCENTI
Geneviève WAGNER

CONSEILLÈRES D'ÉTAT
Titulaire: Michèle DE SEGONZAC
Suppléante: Martine JODEAU

**CONSEILLER AUX AFFAIRES
HOSPITALO-UNIVERSITAIRES**
Benoît LEFÈVRE

**COMMISSION DES FINANCES,
DE CONTRÔLE DES COMPTES
ET PLACEMENTS**
Pierre BOUCHET

COMMISSION DE LA SOLIDARITÉ
Vincent VINCENTI

COMMISSION DES CONTRATS
André MICOULEAU

**COMMISSION DE L'ENSEIGNEMENT
ET DES TITRES**
Guy NAUDIN

**COMMISSION DE LA VIGILANCE
ET DES THÉRAPEUTIQUES**
Dominique CHAVE

**COMMISSION EXERCICE
ET DÉONTOLOGIE**
Geneviève WAGNER

**COMMISSION
LÉGISLATION ET EUROPE**
Christian WINKELMANN

**COMMISSION
DES PUBLICATIONS**
Serge FOURNIER

**COMMISSION D'ODONTOLOGIE
MÉDICO-LÉGALE**
Estelle GENON

COMMISSION DE DÉMOGRAPHIE
Brigitte EHRGOTT

COMMISSION DU PÔLE PATIENTS
Christian WINKELMANN

**COMMISSION DU
NUMÉRIQUE EN SANTÉ**
Steve TOUPENAY

**COMMISSION DES SERVICES
INFORMATIQUES**
Alain SCOHY



www.ordre-chirurgiens-dentistes.fr